

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 880

28 avril 2010

SOMMAIRE

Amigo Luxembourg S.A.	42206	Fidei Fiduciaire S. à r.l.	42211
Apolux S.A.	42224	Fiduciaire COFIGEST s.à.r.l.	42236
Arkai Luxembourg S.A.	42238	Florida Real Estate Investments S.A.	42213
audit.lu	42219	FR Romania S.à r.l.	42204
Automotive Components Europe S.A. ...	42202	Hansakontor I S.A.	42218
Aviva Holdings CED II (Luxembourg) S.à r.l.	42205	HeldoLux Construction s.à r.l.	42235
Boreas Holdings S.à r.l.	42220	Hotex S.A.	42220
Brume S.à r.l.	42236	Julius Baer Multicooperation Advisory ...	42212
Brume S.à r.l.	42236	Julius Baer Sicav II Advisory	42223
Brume S.à r.l.	42236	Lisochem S.A.	42221
Cabinet d'Expertises Industrielles et Techniques S.à r.l.	42211	Longspeed S.à r.l.	42204
Cavar S.A.	42235	Medacta S.A.	42205
Cesar Vostok Holding S.à r.l.	42223	Morgan Stanley Grund S.à r.l.	42224
Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux Holdco S.à.r.l.	42200	Multi Star Holdings S.à r.l.	42223
Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux S.à.r.l.	42196	Niederlande Immo Beteiligungs III A.G.	42194
Compradore S.A.	42218	Ovingham S.A.	42205
Creativenture S.à r.l.	42237	Patrimoine Immo S.A.	42200
Credimmo Corp S.A.	42219	Premier Tax	42205
Cubana Humidor S.à r.l.	42238	Project 3000 S.A.	42196
Den Atelier S.à.r.l.	42240	Projet Roumanie S.A.	42212
econcept SARL (european company for office network computing energy participation and trading)	42225	Rock Ridge RE 10	42210
Energie Financement S.A.	42203	Rock Ridge RE 8	42210
Energy and Infrastructure Management II S.à r.l.	42224	Rock Ridge RE 9	42211
Energy and Infrastructure Management S.à r.l.	42225	RSM Audit Luxembourg S.à r.l.	42218
Eurobat Holding S.A.	42237	Stericycle Europe S.à r.l.	42197
E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l.	42203	Stratford Capital Management S. à r.l. ...	42212
Fibavco Holding S.A.	42212	Swiss & Global Multicooperation Advisory S.A.H.	42212
		Swiss & Global Sicav II Advisory S.A.H. ..	42223
		Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l.	42200
		TMF Luxembourg S.A.	42220
		Zynga Luxembourg S.à r.l.	42226

Niederlande Immo Beteiligungs III A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 98.104.

Im Jahre zweitausendneun, am elften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft "NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS III A.G." (die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, B Nr. 98.104), gegründet gemäß notarieller Urkunde am 22. Dezember 2003, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Memorial") unter der Nummer 198 am 18. Februar 2004, veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 14. Dezember 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 837 am 10. Mai 2007.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Solange WOLTER-SCHIERES, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Annick Braquet, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmzähler Herr Alain MAASSEN, Privatbeamter, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

a) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionäre beigegeben. Diese Liste sowie die dazugehörenden Vollmachten werden, nachdem sie unterschrieben wurden, mit der gegenwärtigen Urkunde einregistriert.

b) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle fünfundzwanzigtausendsechshundert (25.600) Aktien, die das gesamte Aktienkapital in Höhe von ZWEIUNDDREIßIGTAUSEND EURO (EUR 32.000.-) darstellen, bei dieser außerordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtmäßig zusammengetreten ist.

c) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

Tagesordnung:

1) Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von viertausendfünfhundertsechsdreißig Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 4.536,25) um es von seinem gegenwärtigen Betrag von zweiunddreißigtausend Euro (EUR 32.000.-), auf denjenigen von sechsdreißigtausendfünfhundertsechsdreißig Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 36.536,25) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von dreitausendsechshundertneunundzwanzig (3.629) neuen zusätzlichen Aktien, mit einem Nominalwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), welche dieselben Rechte und Vorteile haben werden wie die bereits bestehenden Aktien, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009.

2) Zeichnung der neu ausgegebenen Aktien durch "WVN Beteiligungsstiftung V", eine liechtensteinische Stiftung, mit Sitz in Fürst-Franz-Josef-Str. 73, FL-9490 VADUZ (Liechtenstein) nach Feststellung, dass der bestehende Aktionär rechtmäßig auf sein bevorzugtes Zeichnungsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien verzichtet hat und Einzahlung der neu ausgegebenen Aktien zusammen mit einer Ausgabeprämie (Agio) in einer Gesamthöhe von dreitausendachthundertdreiundachtzig Euro und drei Cents (EUR 3.883,03) durch den vorbezeichneten Aktionär gegen eine Sacheinlage bestehend aus zweihundertzweiundsechzig (262) Aktien der Gesellschaft "Niederlande Immo Beteiligungs I B.V.", mit Gesellschaftssitz in Godsweardersingel 77, Roermond 6041 GK, Niederlande, eingetragen im Gesellschafts- und Handels Register von Limburg-Noord, (Niederlande) Die eingebrachten Aktien stellen sechs tausendstel Prozent (0,006%) seines Gesellschaftskapitals dar und sind im Aktionärsregister unter der Nummer 3.597.901 bis Nummer 3.598.162 eingetragen, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009.

3) Abänderung von Artikel vier (4) der Gesellschaftssatzung, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009.

4) Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von viertausendfünfhundertsechsdreißig Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 4.536,25) aufzustocken um es von seinem gegenwärtigen Betrag von zweiunddreißigtausend Euro (EUR 32.000.-) auf denjenigen von sechsdreißigtausendfünfhundertsechsdreißig Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 36.536,25) zu erhöhen, durch Ausgabe von dreitausendsechshundertneunundzwanzig (3.629) neuen zusätzlichen Aktien, mit einem Nominalwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), Aktien, die alle mit den gleichen Rechten und Vorteilen ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien und ab dem Datum des vorliegenden Hauptversammlungsbeschlusses Anrecht auf Dividende gewähren.

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, nachdem sie festgestellt hat, daß der bestehende Aktionär auf sein bevorzugtes Zeichnungsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien rechtmäßig verzichtet hat, beschließt, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009, den nachbenannten Zeichner und Aktionär, "WVN Beteiligungsstiftung V", eine liechtensteinische Stiftung, mit Sitz in Fürst-Franz-Josef-Str. 73, FL-9490 VADUZ (Liechtenstein), zur Zeichnung aller dreitausendsechshundertneunundzwanzig (3.629) neuen soeben ausgegebenen Aktien, zuzulassen.

Zeichnung und Einzahlung

Alsdann erklärt "WVN Beteiligungsstiftung V", vorbenannt,

hier vertreten durch:

Herr Alain MAASSEN, vorbenannt,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht gegeben am 12. Januar 2010,

welche, nachdem sie von allen Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen,

die dreitausendsechshundertneunundzwanzig (3.629) neuen zusätzlichen Aktien, mit einem Nominalwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), mit Wirkung zum 31. Dezember 2009, zu zeichnen, zusammen mit einer Ausgabeprämie (Agio) in einer Gesamthöhe von dreitausendachthundertdreiundachtzig Euro und drei Eurocents (EUR 3.883,03), und dieselben vollständig einzuzahlen durch eine Sacheinlage bestehend aus zweihundertzweiundsechzig (262) Aktien der Gesellschaft Immo Beteiligungs I B.V.", mit Gesellschaftssitz in Godswaersingel 77, Roermond 6041 GK, Niederlande, eingetragen im Gesellschafts- und Handels Register von Limburg-Noord, (Niederlande), welche eingebrachten Aktien sechs tausendstel Prozent (0,006%) seines Gesellschaftskapitals darstellen, im Aktionärsregister unter der Nummer 3.597.901 bis Nummer 3.598.162 eingetragen sind, und die einen geschätzten Gesamtwert von achttausendvierhundertneunzehn Euro und achtundzwanzig Cents (EUR 8.419,28) haben.

Der oben erwähnte Zeichner erklärt und alle in dieser außerordentlichen Generalversammlung Beteiligten erkennen an, dass jede dieser neuen Aktien voll und ganz eingezahlt wurde, so dass der Gesellschaft der Gesamtbetrag von achttausendvierhundertneunzehn Euro und achtundzwanzig Cents (EUR 8.419,28), mit Wirkung zum 31. Dezember 2009, zur freien Verfügung steht, von denen der Betrag von viertausendfünfhundertsechsdreißig Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 4.536,25) dem gezeichneten Gesellschaftskapital zugeteilt wird und der Saldo, ein Betrag von dreitausendachthundertdreiundachtzig Euro und drei Cents (EUR 3.883,03) dem Agiokonto der Gesellschaft zugewiesen wird. Beweis zu dieser vorgezeichneten Sacheinlage wurde dem unterzeichneten Notar an Hand eines am 10. Februar 2010 durch Herrn Robert ZAHLEN, Wirtschaftsprüfer, mit Sitz in 427 route de Thionville, erstellten Berichts, gemäß den Bestimmungen des Artikels 26-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, erbracht.

Besagter Bericht, welcher gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt bleibt, kommt in englischer Sprache zur folgenden Schlussfolgerung:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to my attention which could cause me to believe that the value of the contribution in kind effective as at December 31, 2009 does not correspond at least in number and nominal value to 3.629 shares with a nominal value of EUR 1,25 each (total EUR 4.536,25) issued with a share premium of EUR 1,07 per share (total of EUR 3.883,03).

Des weiteren erklärte der Zeichner, dass der freien, vollständigen und uneingeschränkten Übertragung der soeben eingebrachten Aktien an die Gesellschaft kein Hindernis im Wege steht und dass jegliche Formalitäten, einschließlich jeglicher Bekanntmachungen und Eintragungen, die zu dieser rechtsgültigen Übertragung an die Gesellschaft erforderlich sind, getätigt worden sind.

Derselbe Zeichner erklärte noch zusätzlich, an Hand einer Bestätigung, ausgestellt am 12. Januar 2010, dass die von ihm eingebrachten Aktien/Anteile frei sind von jeglichen Pfand- und Sicherheitsgarantien und sonstigen Bürgschaften und dass demzufolge dieselben ohne eingeschränkte Hindernisse auf die Gesellschaft übertragen werden können.

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, Artikel VIER (4) der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern, um der jetzt erfolgten Kapitalerhöhung, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009, Rechnung zu tragen:

Art. 4. Geschäftskapital.

"1. Das Kapital beläuft sich auf Sechsdreißigtausendfünfhundertsechsdreißig Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 36.536,25).

2. Das Kapital ist aufgeteilt in neunundzwanzigtausendzweihundertneunundzwanzig (29.229) Aktien zu je ein Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25) pro Aktie, wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

3. Sämtliche Aktien sind Namensaktien. Aktienzertifikate werden nicht ausgegeben."

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf zirka EUR 2.500,- geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben,

Gezeichnet: A. BRAQUET, S. WOLTER-SCHIERES, A. MAASSEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7232. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15. März 2010.

Référence de publication: 2010040804/124.

(100040634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Project 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.053.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 16 mars 2010.

Est nommé président du conseil d'administration

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au cours de l'année 2010.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010041220/18.

(100041570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 852.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 145.155.

Extrait des résolutions prises par écrit par l'associé unique de la Société

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté la démission de Monsieur Michael G. Babiarz de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet au 18 mars 2010.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Theresa Gore, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 18th Floor, New York, NY 10152, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérant de classe A à compter du 18 mars 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010041221/18.

(100041280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Stericycle Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.585.382,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.343.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of February, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Stericycle Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.343 (the Company). The Company was incorporated on 19 December 2007 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°361 and dated 12 February 2008.

There appeared:

Stericycle International, LLC, a company, incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 28161 North Keith Drive, Lake Forest, Illinois 60045, United States of America, registered with the US Internal Revenue Service under the number 81-0633434 (the Sole Shareholder),

here represented by Robert Steinmetzer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Lake County, Illinois, United States of America on 19 February 2010.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 30,572,882 (thirty million five hundred seventy-two thousand eight hundred eighty-two Euro) so as to set the share capital of the Company at EUR 30,585,382 (thirty million five hundred eighty-five thousand three hundred eighty-two Euro) by way of the issuance of 30,572,882 (thirty million five hundred seventy-two thousand eight hundred eighty-two) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and a subscription price equal to their nominal value.

3. Intervention, subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 2 above.

4. Subsequent amendment of article 4.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under items 2 and 3 above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, and grant of authority in connection thereto.

6. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 30,572,882 (thirty million five hundred seventy-two thousand eight hundred eighty-two Euro), in order to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to an amount of EUR 30,585,382 (thirty million five hundred eighty-five thousand three hundred eighty-two Euro), by the creation of 30,572,882 (thirty million five hundred seventy-two thousand eight hundred eighty-two) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the Newly Issued Shares).

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the above second resolution as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the Newly Issued Shares for a subscription price of EUR 1 (one Euro) per Newly Issued Share, and to pay them up in full by way of a contribution in cash consisting in a payment in an amount of EUR 30,572,882 (thirty million five hundred seventy-two thousand eight hundred eighty-two Euro) (the Amount).

The Amount is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by BGL BNP Paribas, société anonyme, on 22 February 2010 confirming the availability of the Amount on the Company's bank account and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The contribution in cash made to the Company (i.e. the Amount) is entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

As a consequence of the above share capital increase, the Sole Shareholder holds all the 30,585,382 (thirty million five hundred eighty-five thousand three hundred eighty-two) shares in the share capital of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above mentioned resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **4.1.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 30,585,382 (thirty million five hundred eighty-five thousand three hundred eighty-two Euro), represented by 30,585,382 (thirty million five hundred eighty-five thousand three hundred eighty-two) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each"

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the Newly Issued Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour de février, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Stericycle Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.343 (la Société). La Société a été constituée le 19 décembre 2007 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. n°361 en date du 12 février 2008.

A comparu:

Stericycle International, LLC, une société de droit du Delaware, aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 28161 North Keith Drive, Lake Forest, Illinois 60045, aux Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès de l'US Internai Revenue Service sous le numéro 81-0633434 (l'Associé Unique);

ici représenté par Robert Steinmetzer, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Lake County, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 19 février 2010.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 30.572.882 EUR (trente millions cinq cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-deux euros) de manière à porter le capital social de la Société à 30.585.382 EUR (trente millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-deux euros) via l'émission de 30.572.882 (trente millions cinq cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, et un prix de souscription égal à leur valeur nominale.

3. Intervention, souscription et paiement de l'augmentation du capital social en numéraire mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 4.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée sous les points 2. et 3. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité y relatifs.

6. Divers.

III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social souscrit de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 30.572.882 EUR (trente millions cinq cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-deux euros) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, à un montant de 30.585.382 EUR (trente millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-deux euros) via la création de 30.572.882 (trente millions cinq cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Parts Sociales Nouvellement Emises).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux Parts Sociales Nouvellement Emises pour un prix de souscription de 1 EUR (un euro) par Part Sociale Nouvellement Emise, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire correspondant à un paiement d'un montant de 30.572.882 EUR (trente millions cinq cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-deux euros) (le Montant).

Le Montant est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté auprès du notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage émis par BGL BNP Paribas, société anonyme, le 22 février 2010 confirmant la disponibilité du Montant sur le compte bancaire de la Société, et le notaire instrumentaire constate expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'apport en numéraire contribué à la Société (c'est-à-dire le Montant) est intégralement alloué au compte du capital social nominal de la Société.

En conséquence de l'augmentation de capital intervenue ci-dessus, l'Associé Unique détient l'ensemble des 30.585.382 (trente millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-deux) parts sociales dans le capital social de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4.1 des statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il se lira désormais comme suit:

" **4.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 30,585,382 (trente millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-deux Euros), représenté par 30,585,382 (trente millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-deux,) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Nouvellement Emises dans le registre des

parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité y relative (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Steinmetzer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 février 2010. Relation: EAC/2010/2242. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010040808/180.

(100040632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Patrimoine Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.

R.C.S. Luxembourg B 67.853.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041223/10.

(100040480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 170.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 145.154.

Extrait des résolutions prises par écrit par l'associé unique de la Société

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté la démission de Monsieur Michael G. Babiarz de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet au 18 mars 2010.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Theresa Gore, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 18th Floor, New York, NY 10152, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérant de classe A à compter du 18 mars 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux Holdco S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010041224/18.

(100041273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.734.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of February.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary of residence in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébisците, L-2341 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.725,

here represented by Ms Céline REYMOND, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, rue du Plébisците, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.734 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed on November 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2452 of December 30, 2006, the articles of incorporation of which were amended for the last time by a notarial deed on November 17, 2009, which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by twenty-four thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 24,375.-), from one million one hundred thirty-eight thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1,138,750.-) up to one million one hundred sixty-three thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 1,163,125.-), by the issue of nine hundred seventy-five (975) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, together with a share premium amounting to two hundred nineteen thousand three hundred eleven Euro (EUR 219,311.-) to be allocated to the share premium account of the Company.

The subscription of the nine hundred seventy-five (975) shares newly issued and the contribution to the share premium amounting to two hundred nineteen thousand three hundred eleven Euro (EUR 219,311.-) have been fully paid up by the Sole Shareholder by a contribution in cash, so that the total amount of two hundred forty-three thousand six hundred eighty-six Euro (EUR 243,686.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at one million one hundred sixty-three thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 1,163,125.-), represented by forty-six thousand five hundred twenty-five (46,525) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of these resolutions is estimated at approximately two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue du Plébisците, L-2341 Luxembourg, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.725,

ici représentée par Maître Céline REYMOND, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration sera signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'"Associé Unique") de "Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue du Plébisците, L-2341 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.734 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié en date du 7 novembre 2006, publié au Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations ? 2452 du 30 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié le 17 novembre 2009, et dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 24.375,-), pour le porter de son montant actuel d'un million cent trente-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 1.138.750,-), à un million cent soixante-trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.163.125,-), par l'émission de neuf cent soixante-quinze (975) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et décide d'affecter la somme de deux cent dix-neuf mille trois cent onze euros (EUR 219.311,-) au compte de prime d'émission de la Société.

La souscription des neuf cent soixante-quinze (975) parts sociales nouvellement émises ainsi que la contribution à la prime d'émission s'élevant à deux cent dix-neuf mille trois cent onze euros (EUR 219.311,-) ont été entièrement libérées et payées par l'Associé Unique, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de deux cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-six euros (EUR 243.686,-), se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à la somme d'un million cent soixante-trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.163.125,-), représenté par quarante-six mille cinq cent vingt-cinq (46.525) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ces résolutions est estimé à environ deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. REYMOND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 février 2010. Relation: EAC/2010/2117. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010040811/100.

(100040891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.130.

Résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration en date du 16 mars 2010

Les administrateurs de la société "Automotive Components Europe S.A." ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Acceptation de la démission de Monsieur Laurence Vine-Chatterron en tant qu'administrateur de catégorie A, et ceci avec effet au 8 mars 2010;

2° Nomination d'un nouvel administrateur de catégorie A jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires:

- Monsieur Oliver Robert Gunter Schmeer, demeurant F-78100 Paris, 2, avenue d'Iéna.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Automotive Components Europe S.A.

Référence de publication: 2010041184/16.

(100041255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.955.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2010

- Le mandat de gérant de Mme Heike Kubica, résidant professionnellement 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg est renouvelé pour une durée déterminée se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes de 2010.

- Le mandat de gérant de Mme Anja Lakoudi, résidant professionnellement 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg est renouvelé pour une durée déterminée se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes de 2010.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010041228/18.

(100041228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Energie Financement S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.466.

—
L'an deux mil dix, le cinq mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Energie Financement S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II,

constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 602 du 18 décembre 1993 modifié suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 18 du 18 janvier 1994

modifié suivant acte reçu Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 575 du 8 novembre 1996,

modifié suivant acte reçu Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 604 du 22 novembre 1996

modifié par acte sous seing privé en application de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital des sociétés commerciales en euros le 25 octobre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 134 du 10 février 2000

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 45.466

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Maître Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

La Présidente nomme comme Secrétaire Madame Sabine COLIN, employée privée, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

L'Assemblée choisit comme Scrutatrice Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;

II. Que les actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société Energie Financement S.A. en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société anonyme FIDALPHA S.A. ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume (RCS Luxembourg N° B.114.321), aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 9.45 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, S. COLIN, D. GOERGEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11136. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010040814/61.

(100040803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

FR Romania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.073.

A la suite de la cession en date du 15 décembre 2009 des 250 parts sociales de catégorie B détenues par la société ROBA Investments Romania Limited, celles-ci sont dorénavant toutes détenues par:

- RICLUX Romania S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 100998, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour FR Romania S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010041173/16.

(100041457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Longspeed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 2, A Benzélt.

R.C.S. Luxembourg B 121.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LongSpeed S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010041174/11.

(100040737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Ovingham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 113.705.

1. Madame Isabelle CHARLIER, demeurant professionnellement 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 5 mars 2010.

2. Monsieur Laurent GODINEAU, demeurant professionnellement 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 5 mars 2010.

3. Monsieur Olivier FERRER, ayant pour adresse professionnelle actuelle 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 15 mars 2010.

4. OPTIO Expert-Comptable et Fiscal S.à.r.l., ayant son siège social actuel 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 15 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041216/16.

(100041067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Medacta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 62.571.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 décembre 2009 que:

1. La démission de la société Certifica Luxembourg S.à r.l. de son poste de commissaire est acceptée.

2. Est nommée, en remplacement du commissaire démissionnaire, la société:

- Réviconsult S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 139013.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010041217/19.

(100041282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Aviva Holdings CED II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041219/10.

(100040592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Premier Tax, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.687.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 janvier 2010

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

Monsieur Lucien VOET, demeurant à L-8064 Bertrange, 1 Cité Millewee, Luxembourg, est nommé administrateur-délégué jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur qui vient à échéance à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Patrick Vanhaute / Lucien Voet / Mario Castro

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2010041218/15.

(100041089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Amigo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 181.500,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 146.988.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Stichting Administratiekantoor C.T.M. Oss Holding, a

Dutch foundation ("stichting") incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Obrechtstraat 43, 5344 AT Oss, the Netherlands and registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Brabant under number 41084932; and

Experta Corporate and Trust Services S.A., an investment firm incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 29.597 (the "Contributor"),

both represented by Me Sabine BELAIR, lawyer, and/or any other lawyer or jurist from the law firm Findling Collin Fessmann, with professional address at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of Amigo Luxembourg S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.988, incorporated by deed enacted by the undersigned notary, on 26 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 July 2009 under number 1448 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 13 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 August 2009 under number 1504.

II.- That the 31,500 (thirty-one thousand five hundred) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders of the Company have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Waiving of preferential subscription rights by Stichting Administratiekantoor C.T.M. Oss Holding;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 150,000 (one hundred fifty thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,500 (thirty-one thousand five hundred Euro) to EUR 181,500 (one hundred eighty-one thousand five hundred Euro) by the issue of 150,000 (one hundred fifty thousand new shares) with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 14,850,000 (fourteen million eight hundred fifty thousand Euro), out of which EUR 18,150 (eighteen thousand one hundred fifty Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash by Experta Corporate and Trust Services S.A.;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 7, first paragraph. 1. of the articles of association of the Company;
6. Approval of the creation of an authorised share capital in the Company;
7. Subsequent amendment of article 7 of the articles of association of the Company so as to insert a new paragraph 8;
8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the shareholders waive their rights to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved that Stichting Administratiekantoor C.T.M. Oss Holding waives its right to exercise its preferential subscription right to the extent necessary so as to allow the new subscription in the share capital of the Company as detailed under below resolution 3.

Third resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 150,000 (one hundred fifty thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,500 (thirty-one thousand five hundred Euro) to EUR 181,500 (one hundred eighty-one thousand five hundred Euro) by the issue of 150,000 (one hundred fifty thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "New Shares") each, in favor of the Contributor subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 14,850,000 (fourteen million eight hundred fifty thousand Euro), out of which EUR 18,150 (eighteen thousand one hundred fifty Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, by the Contributor.

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares through a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

1. Stichting Administratiekantoor C.T.M. Oss Holding: 1 (one) share; and
2. Experta Corporate and Trust Services S.A.: 181,499 (one hundred eighty-one thousand four hundred ninety-nine) shares.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is unanimously resolved to amend article 7, paragraph 1 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 7.** The Company's share capital is set at EUR 181,500 (one hundred eighty-one thousand five hundred Euro), represented by 181,500 (one hundred eighty-one thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

Sixth resolution:

It is unanimously resolved to approve the creation of an authorised share capital of an amount of EUR 10,000,000 (ten million Euro) in the Company.

Seventh resolution:

As a consequence of the above resolution sixth, it is unanimously resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company so as to insert a new paragraph 8 so that article 7, paragraph 8 of the articles of association of the Company shall now be read as follows:

"Capital - Shares - Authorized Share Capital

The Company's authorized share capital is fixed at 10,000,000 (ten million), represented by 10,000,000 (ten million) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each. The authorized and the subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation. The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the extraordinary general meeting dated 17 March 2010, increase the subscribed share capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue of share premium, as the board of directors shall determine. It is however understood that the authorised share capital shall not result in the waiver or suspension of the preferential right of subscription. The board of directors is specifically authorized to make such increase. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification. When share premium is allocated to a determined shareholder, the board of directors may decide to repay entire or part of such share premium to such shareholder."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 5,600.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour de mars.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Stichting Administratiekantoor C.T.M. Oss Holding, une fondation ("stichting") constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social sis au Obrechtstraat 43, 5344 AT Oss, Les Pays-Bas et enregistrée auprès du Registre du Commerce de la Chambre de Commerce de Brabant sous le numéro 41084932; et

Experta Corporate and Trust Services S.A., une société d'investissement constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 29.597 ("Apporteur"),

Toutes deux représentées par Me Sabine BELAIR, avocat, ou tout autre avocat ou juriste de l'étude d'avocat Findling Collin Fessmann, résidant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Les parties comparantes sont les actionnaires de Amigo Luxembourg S.A., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.988, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant, le 26 juin 2009, publié au Mémorial C, recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1448 du 27 juillet 2009 (la "Société").

Les statuts de la société ont été modifiées pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant, le 13 juillet 2009, publié au Mémorial C, recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1504 du 4 août 2009.

II. - Que les 31.500 (trente et un mille cinq cents) actions, avec une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les associés de la Société ont été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Renonciation au droit préférentiel de souscription par Stichting Administratiekantoor C.T.M. Oss Holding;
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 150.000 (cent cinquante mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.500 (trente et un mille cinq cents Euros) à EUR 181.500 (cent quatre-vingt-un mille cinq cents Euros) par l'émission de 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles actions avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de EUR 14.850.000 (quatorze millions huit cent cinquante mille EUR), dont EUR 18.150 (dix-huit mille cent cinquante Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société la totalité devant être payée au moyen d'un apport en numéraire par Experta Corporate and Trust Services S.A.;
4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 7. des statuts de la Société; et
6. Approbation de la création d'un capital social autorisé de la Société;
7. Modification subséquente de l'article 7. des statuts de la Société afin d'insérer un nouveau paragraphe 8.
8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale et reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition des associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé que Stichting Administratiekantoor C.T.M. Oss Holding renonce à exercer son droit préférentiel de souscription dans la limite nécessaire afin de permettre la nouvelle souscription dans le capital social de la Société telle que détaillée à la résolution 3. ci-dessous.

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 150.000 (cent cinquante mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 31.500 EUR (trente-et-un mille cinq cents Euros) à EUR 181.500 (cent quatre-vingt-un mille cinq cents Euros) par l'émission de 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles actions avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) (les "Nouvelles Actions") chacune, en faveur de l'Apporteur moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de EUR 14.850.000 (quatorze millions huit cent cinquante mille Euros), dont EUR 18.150 (dix-huit mille cent cinquante Euros) seront alloués à la réserve légale de la Société, par l'Apporteur.

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Actions au moyen d'un apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionariat de la Société est maintenant composé comme suit:

1. Stichting Administratiekantoor C.T.M. Oss Holding: 1 (une) action; et
2. Experta Corporate and Trust Services S.A.: 181.499 (cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) actions.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 7. des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

" **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 181.500 (cent quatre-vingt-un mille cinq cents Euros), représenté par 181.500 (cent quatre-vingt-un mille cinq cents) actions avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune."

Sixième résolution:

Il est unanimement décidé d'approuver la création d'un capital social autorisé d'un montant de EUR 10.000.000 (dix millions d'Euros) de la Société.

Septième résolution:

En conséquence de la sixième résolution ci-dessus, il est unanimement décidé de modifier l'article 7. des statuts de la Société afin d'insérer un nouveau paragraphe 8 de sorte que l'article 7., paragraphe 8 doit maintenant être lu comme suit:

"Capital social - Actions - Capital social autorisé

Le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 10.000.000 (dix millions d'Euros), représenté par 10.000.000 (dix millions) actions avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune. Le capital social autorisé et souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant avec le même quorum que celui requis pour une modification des statuts. Le conseil d'administration peut, durant une période de cinq années à compter de la date de publication de l'assemblée générale des actionnaires date du 17 mars 2010, augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme d'actions avec ou sans une émission de prime d'émission, comme le conseil d'administration le déterminera. Toutefois, il est à préciser que le capital autorisé ne doit aucunement résulter en une renonciation ou en une suspension du droit préférentiel de souscription. Le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée le devoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour les actions représentant une partie ou l'entièreté de tels montants augmentés du capital.

Après chaque augmentation du capital souscrit effectuée dans la forme légalement requise par le conseil d'administration, le présent article sera adapté à cette modification."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent changement d'exercice social, s'élève à environ EUR 5.600.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original à la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui maîtrise la langue anglaise, constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Belair, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mars 2010. Relation: EAC/2010/3205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 mars 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010040825/226.

(100040856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Rock Ridge RE 10, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 126.091.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 22 février 2010 que Colonial Real Estate AG a transféré, avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2008, 23 parts sociales à Field Point IV S.à r.l.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Colonial Real Estate AG	27 parts sociales
Field Point IV S.à r.l.	473 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Rock Ridge RE 10

Signature

Référence de publication: 2010041229/18.

(100041084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Rock Ridge RE 8, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.529.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 22 février 2010 que Colonial Real Estate AG a transféré, avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2008, 23 parts sociales à Field Point IV S.à r.l.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Colonial Real Estate AG	27 parts sociales
Field Point IV S.à r.l.	473 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Rock Ridge RE 8

Signature

Référence de publication: 2010041230/18.

(100041085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Rock Ridge RE 9, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.918.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 22 février 2010 que Colonial Real Estate AG a transféré, avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2008, 23 parts sociales à Field Point IV S.à r.l.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Colonial Real Estate AG	27 parts sociales
Field Point IV S.à r.l.	473 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Rock Ridge RE 9

Signature

Référence de publication: 2010041231/18.

(100041086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Cabinet d'Expertises Industrielles et Techniques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.768.

—
Déclaration de cession de parts sociales

La société Equiportfolio S.A., domiciliée à Mossfon Building, Second Floor, East 54th Street, Panama, cède deux mille cinq cents (2500) parts sociales de la Société Cabinet d'Expertises Industrielles et Techniques S.à r.l., à Henri Adam, né le 25 septembre 1957 à Luxembourg, demeurant au 15, Bourgaass, L-5482 Wormeldange.

De ce fait, Monsieur Henri Adam détient la totalité des parts sociales de la société, soit deux mille cinq cents (2500) parts sociales.

Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que nécessaire.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Sincère et conforme

Pour Cabinet d'Expertises Industrielles et Techniques, S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010041232/19.

(100041177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Fidei Fiduciaire S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 117.939.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Référence de publication: 2010041234/10.

(100040636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Stratford Capital Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.784.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 29 janvier 2010 que Madame Patricia PEUROIS, demeurant au 94, Chemin du Parc Serviantin, F - 38330 Biviers, agissant en sa qualité d'associé de la société STRATFORD CAPITAL MANAGEMENT Sàrl, société à responsabilité limitée dont le capital est de 12.500 euros représenté par 100 parts sociales d'un montant de 125 Euros chacune, a cédé et transféré à Madame Tania CRASNEANSKI, demeurant au 6 Allée des Brouillards, F-75018 Paris, les 10 parts sociales de la société qui lui appartenaient.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A.
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010041235/15.

(100041627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Fibavco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 34.342.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 novembre 2009

- La cooptation de Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Maamar DOUIDIA démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Certifié sincère et conforme
FIBAVCO HOLDING S.A.
T. SIMONIN / Ch. FRANCOIS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010041236/16.

(100041148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

**Swiss & Global Multicooperation Advisory S.A.H., Société Anonyme,
(anc. Julius Baer Multicooperation Advisory).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 85.421.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung gehalten in englischer Sprache am 15. März 2010 um 15.45 Uhr

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Dieter Steberl, Felix Sager und Freddy Bausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2010041237/15.

(100041253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Projet Roumanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.247.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} mars 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 1^{er} mars 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 1^{er} mars 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg

(Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

PROJET ROUMANIE S.A.

Dr. Peter HAMACHER / Jérôme WUNSCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010041246/21.

(100041707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Florida Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.967.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUANTUM CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, une société constituée selon le droit anglais, ayant son siège social à Suite 404, Albany House, 324-326 Regent Street, Londres, WB1 3HH, immatriculée sous le numéro 06741412 au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, ici représentée par Mlle Nadia Adjeroun, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2010,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et du notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination FLORIDA REAL ESTATE INVESTMENTS S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toute nature et la détention, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut emprunter sous toutes formes, et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dettes, convertibles ou non.

La Société peut également accorder toute assistance par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après "Sociétés Affiliées").

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans sûreté, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère;
- accorder toutes garanties, tous nantissements ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, au Luxembourg ou à l'étranger, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des Sociétés Affiliées détenant ces investissements.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, selon le cas.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, selon le cas, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital social de deux cent cinquante mille euro (EUR 250.000,-) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions rachetables sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à un million d'euro (EUR 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) d'actions sans valeur nominale. Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'autorisation conférée au conseil d'administration d'émettre ces actions, les administrateurs sont autorisés à émettre des actions et à accorder des options sur des actions aux personnes et selon les conditions qu'ils jugent appropriées et en particulier à procéder à ces émissions sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi et notamment dans la mesure et aux conditions prescrites par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Un actionnaire qui désire que tout ou partie de ses actions soient rachetées (l'"Actionnaire Vendeur") doit en faire une demande par écrit (la "Demande de Rachat") à l'adresse de l'administrateur unique ou le cas échéant, du conseil d'administration en indiquant le nombre d'actions qu'il désire voir racheter (les "Actions Offertes"). L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration décide de façon discrétionnaire dans les trente (30) jours qui suivent la réception de la demande de rachat, si la Société rachète les Actions Offertes au rachat en avisant l'actionnaire requérant de sa décision (la "Notification d'Acceptation") et, s'il y a lieu, du prix que l'administrateur unique ou le cas échéant, le conseil d'administration fixe (le "Prix de Rachat").

L'Actionnaire Requérant est tenu endéans les quinze (15) jours à compter de la réception de la Notification d'Acceptation d'aviser l'administrateur unique ou le cas échéant, le conseil d'administration vendre les Actions Offertes. Si l'Actionnaire Vendeur décide de vendre les Actions Offertes, il doit remettre à la Société à son siège social, ensemble avec une confirmation écrite de procéder au rachat, le ou les certificat(s) d'action, si de tels certificats ont été émis, établissant la propriété des actions devant être rachetées, dûment endossés en vue de leur cession à la Société.

Le rachat est réputé avoir été effectué à la date à laquelle la Société a reçu la confirmation de rachat (la "Date de Rachat"). Tous les droits attachés aux actions rachetées par la Société sont suspendus aussi longtemps que la société détient ces actions. La Société doit payer à l'Actionnaire Vendeur le Prix de Rachat des actions offertes au rachat dans les trente (30) jours qui suivent la Date de Rachat.

La valeur des actions présentées au rachat peut, selon une procédure souveraine de l'administrateur unique ou le cas échéant, du conseil d'administration, être déterminée par évaluation indépendante.

Art. 7. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Dans l'hypothèse où les actions sont nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par la loi. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par l'administrateur unique ou le cas échéant, au moins un membre du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins huit (8) jour avant la date de l'assemblée.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 14 heures. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire dans ceux-ci.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et de participer pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote envoyés par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, l'agenda de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation ou publication préalable.

D. Le conseil d'administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite à la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou de ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (sans signature électronique) contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les motifs de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil d'administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil d'administration dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des administrateurs peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à la loi, à un directeur, agent, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil d'administration pourra également conférer des pouvoirs par procuration sous acte authentique ou sous seing privé.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la Société

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès et aussi longtemps que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société tel qu'il résulte des présents statuts ou du capital social le cas échéant augmenté ou réduit suivants les conditions énoncées dans les présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, le cas échéant, sur recommandation du conseil d'administration, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des avances sur dividendes pourront être distribuées par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

G. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

H. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions requises.

I. Dernière clause - Loi applicable

Art. 20. Tous les points non spécifiés dans les présents statuts relèvent des dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Souscripteur:	Nombre d'actions souscrites:
Quantum Capital Management Limited	250.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ 1.700,- EUR.

Résolutions des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs a été fixé à trois (3) et le nombre de commissaires aux comptes à un (1)
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
 - M. Denis Van den Bulke, né à Liège le 10 juillet 1959, résidant au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - Mme Laurence Jaques, née à Verviers le 11 avril 1977, résidant au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - M. Nicolas Boveroux, né à Liège le 17 août 1975, résidant au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
3. L'entité suivante a été nommée commissaire aux comptes: Alter Audit S.A., 69 rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, RCS Luxembourg B 133 127.
4. Le siège social de la Société est fixé au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015 ou à une date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu et interprété à la mandataire de la comparante, connue du notaire, par son nom, prénom, état et demeure, laquelle a ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. ADJEROUN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11138. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010040828/263.

(100040755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Hansakontor I S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.218.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} mars 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 1^{er} mars 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 1^{er} mars 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

HANSAKONTOR I S.A.

Dr. Peter HAMACHER / Jérôme WUNSCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010041247/21.

(100041706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Compradore S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 29.471.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 19 mars 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Welf Georg ATZBERGER, Administrateur, chef d'entreprise, Hüblstrasse 24, CH-8165 Oberweningen, Suisse;
- Mrs Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 19 mars 2010 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Pour COMPRADORE S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010041248/22.

(100041473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

RSM Audit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 113.621.

—
EXTRAIT

Suite à la cession de parts sociales en date du 15 mars 2010, le capital social se compose désormais comme suit:

- 199 parts sociales sont détenues par la société FHG, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, RCS Luxembourg B97245;

- 251 parts sociales sont détenues par Monsieur Pierre LEROY, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- 50 parts sociales sont détenues par Monsieur Paul LAPLUME, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pour RSM AUDIT LUXEMBOURG Sàrl

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010041249/19.

(100041412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

audit.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 113.620.

—
EXTRAIT

Suite à la cession de parts sociales en date du 15 mars 2010, le capital social se compose désormais comme suit:

- 199 parts sociales sont détenues par la société FHG, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, RCS Luxembourg B97245;

- 251 parts sociales sont détenues par Monsieur Pierre LEROY, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- 50 parts sociales sont détenues par Monsieur Paul LAPLUME, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pour audit.lu

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010041250/19.

(100041404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Credimmo Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 101.146.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme "CREDIMMO CORP", avec siège social à L-2314 Luxembourg, 29 place de Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 101 146, tenue en date du 18 mars 2010.

1) que le mandat de l'administrateur et administrateur délégué Marcel DUDKIEWICZ A été renouvelé pour une période de 6 ans

2) que la démission du Commissaire aux Comptes de la société WURTH & ASSOCIES est acceptée

3) que la société WURTH CONSULTING SA avec siège social L-1118 Luxembourg, 5 rue Aldringen inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° 80 498 est nommée en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010041251/22.

(100041353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Boreas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.696.

L'un des associés de la Société: European Clean Energy Fund Ltd porte la dénomination de European Clean Energy Fund LP.

Pour extrait conforme et sincère

Boreas Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010041253/14.

(100041311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

TMF Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.728.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 22 mars 2010 que:

- Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, l'actionnaire unique a décidé de renommer pour le terme d'un an:

* Monsieur Paul van Baarle,

* Monsieur Robert Jan Schol,

* Mademoiselle Polyxeni Kotoula, et

* Madame Maria van der Sluijs Plantz

- L'actionnaire unique a décidé de réélire en tant que commissaire aux comptes pour le terme d'un an la société PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., RCS Luxembourg B 65477.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 mars 2010 que les administrateurs ont décidé de re-nommer pour un terme d'un an, avec effet immédiat en tant que Président du conseil d'administration de la Société Monsieur Robert Jan Schol.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour la société

Jorge Pérez Lozano / Polyxeni Kotoula

Deux administrateurs

Référence de publication: 2010041254/26.

(100041293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Hotex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.846.

Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 22 Mars 2010, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Platon Management Inc. de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 28 février 2010;

- de nommer en son remplacement avec effet au 1^{er} mars 2010 et pour une durée de 2 ans, M. Nicolas Zimmermann, né le 21 juillet 1949 à Sion VS (Suisse), résidant professionnellement 7, Place de l'Université, CH-1211 Genève (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour la société

Xenia Kotoula / Robert Jan Schol

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010041255/17.

(100041259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Lisochem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.968.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le quatre janvier.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence a Pétange.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Philippe Georges D. LURQUIN, consultant, né à Uccle (B), le 12 septembre 1973, demeurant à B-5670 Vironval, 34 rue de Rocroi.

2) Monsieur Jean-Claude BIARD, consultant, né à Louvain (B), le 23 février 1947, demeurant à B-5670 Vironval, 40, rue de la Mesuil

en vertu de deux procurations annexées au présent acte

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LISOCEM S.A."

Cette société aura son siège sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- €) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Philippe Georges D. LURQUIN, préqualifié	1 action
2) Monsieur Jean-Claude BIARD, préqualifié	<u>99 actions</u>
Total	<u>100 actions</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année à 9.00 heures, sauf un dimanche et un jour férié le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2010.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent cinq euros (1.505,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un pour une durée de 6 ans;
- 2.- sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Jean-Claude BIARD, préqualifié,
 - b) Monsieur Philippe Georges D. LURQUIN, préqualifié, (administrateur)
 - c) Madame Mputu SCHMIDT, consultante, née à Kananga, le 25 février 1976, demeurant à B-1420 Braine l'Alland, 49, rue de la Légère Eau (administrateur);
3. Est appelée aux fonctions de commissaire:
la société AMSTIMEX S.A. (RC B 21.512) avec siège à L-1818 Howald, 13, rue des Jongs.
4. Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Jean-Claude BIARD, préqualifié. Lequel peut engager la société par sa seule signature.
5. le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: BRIMEYER, d'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/158. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 14 janvier 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010040830/96.

(100040762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Cesar Vostok Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.050.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.413.

La société CEFLA CAPITAL SERVICES S.P.A., société privée constituée et régie selon le droit italien, ayant son siège social à I-40026 Imola (Bologna), Via Selice Provinciale n° 23/a, immatriculée au Registre de Commerce de Bologna sous le numéro 02098231208 CCIAA BO, a transféré, en date du 2 mars 2010, 40.250 parts sociales de catégorie B de la Société à la société par actions simplifiées de droit français GROUPE RASEC S.A.S., établie et ayant son siège social au 11, rue de Téhéran, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 431.718.113 RCS Paris;

A la suite de la cession décrite ci-dessus, la société par actions simplifiées de droit français GROUPE RASEC S.A.S., établie et ayant son siège social au 11, rue de Téhéran, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 431.718.113 RCS Paris, détient 40.250 parts sociales de catégorie A de la Société et 40.250 parts sociales de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010041241/20.

(100041112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Swiss & Global Sicav II Advisory S.A.H., Société Anonyme Holding,

(anc. Julius Baer Sicav II Advisory).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.873.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung gehalten in englischer Sprache am 15. März 2010 um 17.30 Uhr

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Dieter Steberl, Felix Sager und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxembourg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2010041242/15.

(100041257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Multi Star Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.046.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 2 mars 2010

Par les résolutions écrites du 2 mars 2010, l'associé unique de la société a décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Edouard Georges, de son mandat de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 29 janvier 2010.

2. de nommer en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 29 janvier 2010, et pour une durée indéterminée:

Monsieur Jérôme Wunsch, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

MULTI STAR HOLDINGS S.À R.L.

François Georges / Paolo Di Filippo

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010041244/21.

(100041710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Morgan Stanley Grund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 272.001.475,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.444.

En date du 15 mars 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Nomination de Madame Laurence Magloire, née le 29 novembre 1970 à Mons, Belgique, avec adresse professionnelle au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Monsieur Roland Rosinus, né le 6 mars 1970 à Saarbrücken, Allemagne, avec adresse professionnelle au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010041256/21.

(100041243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Apolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.842.

Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 22 Mars 2010, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Platon Management Inc. de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 28 février 2010;

- de nommer en son remplacement avec effet au 1^{er} mars 2010 et pour une durée de 2 ans, M. Nicolas Zimmermann, né le 21 juillet 1949 à Sion VS (Suisse), résidant professionnellement 7, Place de l'Université, CH-1211 Genève (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour la société

Xenia Kotoula / Robert Jan Schol

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010041258/17.

(100041232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Energy and Infrastructure Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.829.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2009

L'Assemblée Générale a:

- pris note de la démission de Messieurs Rodolfo LINDNER et Nico THILL de leur mandat de gérant;

- a nommé Gérant, sous réserve de l'accord de la CSSF, Messieurs Manuel WYMAN (résidant à Bachletterstrasse 76, CH-4054 BÂLE), Benno FLURY (résidant à Steinergraben 41, CH-4003 BÂLE) et Daniel HEFTI (résidant à Alte Bergstrasse 161, CH-8707 UETIKON) Jusqu'à l'assemblée Générale 2010.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2010

L'Assemblée Générale a:

- nommé Monsieur Dieter Schaerer (résidant à St. Jacobs Strasse 30, CH-4010 BÂLE), Gérant, avec effet au 13 janvier 2010 jusqu'à l'assemblée Générale 2010;

- a pris note de la démission de Monsieur Daniel HEFTI, Gérant, avec effet au 23 décembre 2009.

Extrait des délibérations du Conseil de Gérance du 3 février 2010

Le Conseil a pris note avec effet immédiat de la démission de Messieurs Manuel WYMANN, Gérant, et de Ernst SPICHIGER, Président et Gérant Délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
Investment Fund Services
22-24, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010041259/30.

(100041162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Energy and Infrastructure Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.029.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2009

L'Assemblée Générale a:

- pris note de la démission de Messieurs Rodolfo LINDNER et Nico THILL de leur mandat de gérant;
- a nommé Gérant, sous réserve de l'accord de la CSSF, Messieurs Manuel WYMANN (résidant à Bachletterstrasse 76, CH-4054 BÂLE) et Benno FLURY (résidant à Steinergraben 41, CH-4003 BÂLE) jusqu'à l'assemblée Générale 2010.

Extrait des délibérations du Conseil de Gérance du 3 février 2010

Le Conseil a pris note avec effet immédiat de la démission de Messieurs Manuel WYMANN, Gérant, et de Ernst SPICHIGER, Président et Gérant Délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
Investment Fund Services
22-24, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010041260/24.

(100041156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

enconcept SARL (european company for office network computing energy participation and trading), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 19 mars 2010.

Martine WEINANDY
Notaire

Référence de publication: 2010041261/13.

(100041510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Zynga Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 151.977.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of March,
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Zynga Game Network, Inc., a Delaware company having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4446916,

here represented by Régis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Zynga Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.5 The Company may also serve, as appropriate, as a commissionaire entity for affiliated companies related to any and all service offerings of the identified affiliated companies.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager.

The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) provided that the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of the month of June at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Zynga Game Network, Inc., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:
 - Karyn Renee Smith, Senior Attorney, born on September 19, 1964, in California, United States of America and residing at 101 Lombard Street, #218E San Francisco, California, 94111, United States of America; and
 - Reginald Donal Davis, General Counsel, born on November 4, 1962 in Texas, United States of America and residing at 836 Knoll Drive, San Carlos, California 94070, United States of America.
2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:
 - Elizabeth Suzanne Adair, Vice-President, born on September 4, 1966 in Missouri, United States of America and residing at 3386 Guido Street, Oakland, California 94602, United States of America.
3. Ernst & Young Luxembourg is appointed as external auditor for an indefinite period
4. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le douzième jour de mars,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Zynga Game Network, Inc., une société de l'Etat du Delaware ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, immatriculée auprès-de Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4446916,

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Zynga Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. 11 peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.5. La Société peut également agir en tant que commissionnaire pour les sociétés affiliées et ce, en lien avec toutes les offres de service fournies par des sociétés affiliées.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé de un ou plusieurs gérants de classe A et de un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) 11 est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises le cas échéant et détermineront leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuâmes, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Zynga Game Network, Inc, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

42235

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Karyn Renee Smith, Senior Attorney, née le 19 septembre 1964 en Californie, Etats-Unis d'Amérique et résidant au 101 Lombard Street, #218E San Francisco, Californie, 94111, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Reginald Donal Davis, General Counsel, né le 4 novembre 1962 au Texas, Etats-Unis d'Amérique et résidant au 836 Knoll Drive, San Carlos, Californie 94070, Etats-Unis d'Amérique.
2. La personne suivante est nommée gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Elizabeth Suzanne Adair, Vice-Président, née le 4 septembre 1966 dans le Missouri, Etats-Unis d'Amérique et résidant au 3386 Guido Street, Oakland, Californie 94602, Etats-Unis d'Amérique.
3. Ernst & Young Luxembourg est nommé comme réviseur d'entreprise pour une durée indéterminée.
4. Le siège social de la Société est établi au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11744. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010040831/516.

(100040978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

HeldoLux Construction s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, Am Hoirbock.

R.C.S. Luxembourg B 129.033.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041264/10.

(100041121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Cavar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 mars 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010041265/14.

(100041334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Brume S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 mars 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010041266/14.

(100041343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Brume S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 mars 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010041267/14.

(100041342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Brume S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 mars 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010041268/14.

(100041344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Fiduciaire COFIGEST s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, Platinerei.

R.C.S. Luxembourg B 94.959.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2010041269/12.

(100041351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Creativenture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8019 Strassen, 13, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 108.458.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.
Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN
Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2010041270/12.

(100041354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Eurobat Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.202.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EUROBAT HOLDING S.A. (la "Société"), avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée sous la dénomination MARS HOLDING suivant acte notarié en date du 31 mai 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 140 du 9 septembre 1972, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10.202.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 5 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 926 du 18 juin 2002.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Maître Lucy Dupong, avocat, avec adresse professionnelle à L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3) Décision de charger le liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;
- 4) Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Marc Helfenstein, avocat, né à Purley, Angleterre, le 2 juillet 1946, demeurant à CH-8001 Zurich, 1, Stadthausquai (Bürkliplatz).

Troisième résolution:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de charger le liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente assemblée générale est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. DUPONG, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2010. LAC/2010/9680. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010040870/72.

(100040508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Cubana Humidor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 66.443.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041423/9.

(100041544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Arkai Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 138.888.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of the month of March.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Arkai Group S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Via Carlo Cattaneo, 21, CH-6906 Lugano (Switzerland) (the "Sole Shareholder"),

represented by Mylène Basso, employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 08 March 2010 which shall remain annexed to present deed after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary,

being the sole shareholder of Arkai Luxembourg S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138.888 (the "Company"), incorporated on 20 May 2008

pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1508 of 18 June 2008. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 2nd December 2009 by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial number 55 of 8 January 2010.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all three thousand seven hundred (3,700) ordinary shares in registered form with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Change of the corporate object of the Company and consequential amendment of article 4 of the articles of association of the Company so that article 4 of the articles of association of the Company shall read as follows:

"The object of the Company is to carry out any transaction pertaining directly or indirectly to the holding of interests, in any form whatsoever, in any entity, as well as the management, administration, control and development of those interests.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the incorporation, development and control of any undertaking, to acquire, by way of investment, subscription or options securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop those securities and patents, to grant to companies in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of any kind whatsoever in any country or location. The Company may also execute any operation which pertains directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

The Company may provide administrative and secretarial assistance as well as the activity of economic adviser.

The Company may perform any commercial, industrial and financial, immovable and movable property operations pertaining directly or indirectly to its corporate object or which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its object."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the corporate object of the Company and consequently to amend article 4 of the articles of association of the Company so that article 4 of the articles of association of the Company shall read as set out in the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Arkai Group S.A., une société constituée selon les lois suisses, ayant son siège social au Via Carlo Cattaneo, 21, CH-6906 Lugano (Suisse) (l'"Actionnaire Unique"),

représentée par Mademoiselle Mylène Basso, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 mars 2010 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné,

étant l'actionnaire unique de Arkai Luxembourg S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.888 (la "Société"), constituée en date du 20 mai 2008 par un acte de M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1508 du 18 juin 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 2 décembre 2009 par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial numéro 55 du 8 janvier 2010.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a déclaré et le notaire a acté ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique de la Société détient toutes les trois mille sept cents (3.700) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune, émises dans la Société de sorte que l'entière du capital social est représenté et que des décisions peuvent être valablement prises par l'Actionnaire Unique.

2. Le point sur lequel une décision doit être passée est le suivant: Modification de l'objet social de la Société et modification en conséquence de l'article 4 des statuts de la Société de sorte que l'article 4 des statuts de la Société s'énonce comme suit:

"L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistance, prêts, avances et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut aussi s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

La Société peut exercer l'activité de travaux d'assistance administrative et de secrétariat, ainsi que l'activité de conseil économique.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

Ensuite, la décision suivante a été prise par l'Actionnaire Unique de la Société:

Résolution unique

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société de sorte que l'article 4 des statuts de la Société s'énonce tel que rédigé dans l'ordre du jour.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BASSO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11055. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010040865/113.

(100040929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Den Atelier S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 54, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 50.440.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041421/9.

(100041547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.
